

Procès-Verbal de séance

Séance du 1er Juillet 2025

L' an 2025 et le 1er Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur ALLEGAERT Joanny, Maire.

Présents : ALLEGAERT Joanny, Maire, Mmes : DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie, THOUVENIN Claudie, MM : LÉMONNIER Gaël, LESPAGNOL Arnaud (arrivé à 19h52), MAZENOUX Marcel, MICHELON Frédéric, RIGOLLET François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DINANE Ninotchka à Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie

Absent(s) : Mme FARGE Amandine, M. POLANOWSKI Grégoire

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 25/06/2025

Date d'affichage : 25/06/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Bourges le : 08/07/2025

et publication sur le site internet de la commune le 08/07/2025 à l'adresse suivante :
<https://www.intramuros.org/nohantengout/page/cr-conseil>

A été nommé(e) secrétaire : Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations :

- Modification de dénomination et transfert de siège social du SITS du secteur d'Avord - 2025_013
- Répartition des sièges du conseil communautaire. - 2025_014
- Validation du plan de financement prévisionnel du SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public rue des colombes (dossier n°2025-05-031) - 2025_015
- Subventions aux écoles du RPI Nohant-Savigny - 2025_016
- Vente de la parcelle B679 route de Bury - acceptation offre d'achat - 2025_017

Points à aborder :

- Demande de certificat de don pour l'achat de roulement du broyeur,
- Demande de Mr COISSARD pour donner des cours de dessins sur la commune,
- Point sur les travaux de la commission Voirie et sécurité routière,
- Point sur les travaux de la commission Infrastructures,
- Participation « immersion au cœur de l'institution judiciaire » proposer par L'association des Maires du Cher,
- Accord cadre ARMÉES-COLLECTIVITÉS

Questions diverses

Modification de dénomination et transfert de siège social du SITS du secteur d'Avord

réf : 2025_013

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que pour des raisons de logique territoriale, la communauté de communes de La Septaine ayant la compétence scolaire et le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Dun-sur-Auron étant dissout, il convient de modifier la dénomination du syndicat et de transférer son siège social, sis rue Désiré Deschamps – 18520 Avord, à la communauté de communes de La Septaine, sise 4 rue Pierre et Marie Curie – 18520 Avord et le dénommer par l'appellation « SITS de La Septaine » à partir du 1^{er} novembre 2025.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le changement de nom SITS du secteur d'Avord pour le remplacer par SITS de La Septaine,
- décide de transférer le siège social du SITS à la communauté de communes de La Septaine, sise 4 rue Pierre et Marie Curie – 18520 Avord
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 7 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité	
		Nbre de Pour : 7 + 1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	Absente	Total	8
DINANE	PPv	LESPAGNOL	Absente	RIGOLLET	P		
DAVAINÉ POLANOWSKI	P	MAZENOUX	P	THOUVENIN	P		
FARGE	Absente	MICHELON	P				

Répartition des sièges du conseil communautaire

réf : 2025_014

Vu l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre- et-Miquelon applicables au 1er janvier 2025 ;

Considérant que la commune de NOHANT-EN-GOÛT est membre de la Communauté de Communes de La Septaine ;

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de leur EPCI à fiscalité propre de rattachement, par un accord local ;

Considérant qu'un accord local doit être validé par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application des III et IV de l'article L 5211-6-1 et que la répartition des sièges effectuée par l'accord respecte les modalités prévues au 2° du même article ;

Considérant qu'à défaut d'accord local, la recomposition s'effectue selon les règles de droit commun ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'accord local fixant à 36 sièges la composition du conseil communautaire et la répartition suivante :

Communes	Nombre de conseillers communautaires
AVORD	9
BAUGY	4
FARGES-EN-SEPTAINE	3
SAVIGNY-EN-SEPTAINE / VORNAY / SOYE-EN-SEPTAINE / VILLABON / NOHANT-EN-GOÛT / GRON / VILLEQUIERS / ÉTRÉCHY	2
CROSSES / OSMOY/ JUSSY-CHAMPAGNE / CHAUMOUX-MARCILLY	1

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 7 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité	
		Nbre de Pour : 7 + 1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	Absente	Total	8
DINANE	PPv	LESPAGNOL	Absente	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	P	THOUVENIN	P		
FARGE	Absente	MICHELON	P				

Validation du plan de financement prévisionnel du SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public rue des colombes (dossier n°2025-05-031)

réf : 2025_015

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) nous a transmis un plan de financement (dossier SDE18 n°2025-05-031) dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public rue des Colombes (14 lanternes).

La participation financière de la commune est calculée sur la base de 30% du montant HT :

- Montant total des travaux : 27 721,43 € HT
- Participation de la collectivité : 8 316,43 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer le devis, commander les travaux et à engager les dépenses,
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2025 au compte 2041582.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 7 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité	
		Nbre de Pour : 7 + 1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	Absente	Total	8
DINANE	PPv	LESPAGNOL	Absente	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	P	THOUVENIN	P		
FARGE	Absente	MICHELON	P				

Subventions aux écoles du RPI Nohant-Savigny

réf : 2025_016

Vu le CGCT,

Considérant l'accord de principe entre Messieurs les Maires de Nohant-en-Goût et de Savigny-en-Septaine concernant les modalités des prises en charge des subventions des deux écoles du RPI,

Considérant le Budget Primitif de l'année 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de statuer sur l'attribution des subventions aux écoles du RPI de Nohant-Savigny à l'instar des années passées :

- 6€ par élève par commune de résidence
- 3€ par élève en situation dérogatoire
(Subvention de 6€ divisée par deux : 50% Nohant et 50% Savigny)

Pour l'année scolaire 2024- 2025 :

École de Savigny-en-Septaine :

- 16 élèves habitants la Commune de Nohant-en-Goût fréquentent l'établissement :
16 x 6€ = 96 €
- 6 élèves n'habitant ni à Nohant-en-Goût, ni à Savigny-en-Septaine fréquentent l'établissement : 6 x 3€ = 18€
-> 114 € de subvention pour l'école de Savigny-en-Septaine sont proposés.

École de Nohant-en-Goût :

- 10 élèves habitants la Commune de Nohant-en-Goût fréquentent l'établissement :
10 x 6€ = 60 €
- 5 élèves n'habitant ni à Nohant-en-Goût, ni à Savigny-en-Septaine fréquentent l'établissement : 5 x 3€ = 15 €
-> 75 € de subvention pour l'école de Nohant-en-Goût sont proposés.

Achat de calculatrice :

A l'instar des années passées, les élèves de CM2 (scolarisés à Savigny-en-Septaine) vont se voir remettre une calculatrice à l'occasion de leur future rentrée en 6^{ème} en septembre 2025.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la mairie de Savigny-en-Septaine sera chargée de la commande.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal d'acheter en commun avec la mairie de Savigny-en-Septaine 10 calculatrices au profit de tous les élèves de CM2 sans distinction vis-à-vis de la commune de résidence soit une prise en charge de 5 calculatrices pour Savigny et 5 pour Nohant.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter la proposition de subvention de 114 € pour l'école de Savigny-en-Septaine,
- d'accepter la proposition de subvention de 75 € pour l'école de Nohant-en-Goût,
- de contribuer à l'achat de 05 calculatrices pour les élèves de CM2 au prix de 20,19 € HT pièce,
- de charge Monsieur le Maire de procéder au versement des subventions.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 7 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>			A la majorité		
		Nbre de Pour : 7 + 1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	Absente	Total	8
DINANE	PPv	LESPAGNOL	Absente	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	P	THOUVENIN	P		
FARGE	Absente	MICHELON	P				

Arrivée de M. LESPAIGNOL Arnaud

Vente de la parcelle B679 route de Bury - acceptation offre d'achat

réf : 2025_017

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une offre d'achat pour le dernier terrain à vendre route du Bury, parcelle B679 d'une superficie de 663 m² au prix de 25€ le m².

Il demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de vendre au prix de 25 € HT le mètre carré non viabilisé et de faire procéder aux formalités auprès du notaire.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches citées précédemment.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 1		A l'unanimité ☒			A la majorité		
		Nbre de Pour : 8 + 1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	Absente	Total	9
DINANE	PPv	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	P	THOUVENIN	P		
FARGE	Absente	MICHELON	P				

Points à aborder :

- Demande de certificat de don pour l'achat de roulement du broyeur

Monsieur le Maire expose qu'il a été contraint d'avancer des frais sur ces deniers personnels pour un montant de 97,30 €. Il demande au conseil municipal qu'un certificat de don lui soit rédigé.

*** Le conseil municipal, à la majorité, accepte que le certificat de don soit établi pour le Maire.
(Abstention de Mme Stéphanie POLANOWSKI)***

- Demande de M. COISSARD pour donner des cours de dessins sur la commune

Monsieur Josselin COISSARD est graphiste illustrateur, il habite sur la commune au 7Q rue des Colombes et a pour projet de donner des cours de dessin pour enfants / ados / adultes dans la cadre d'une association à partir de septembre 2025.

Avant de faire des démarches, il souhaite voir la faisabilité de son projet.

Il recherche un local, est-ce que la commune offre ce service ? Quels sont les lieux et les plages disponibles ?

*** Disponibilités salle des fêtes le lundi sauf de 18h à 20h, le mardi sauf de 19h30 à 20h30, le mercredi et le jeudi toute la journée. Pas le vendredi car état des lieux de la salle des fêtes, sous réserve de la création d'une association à but non lucrative loi 1901***

- Point sur les travaux de la commission "Voirie et sécurité routière"

-> Espaces verts pour fleurissement : réunion de la commission prévue en septembre

-> Voirie : suite à la réception du courriel d'AXIROUTE ; la commission VOIRIE se charge de faire le point.

Référent : Arnaud LESPAGNOL.

- Point sur les travaux de la commission "Infrastructures"

- Travaux de la toiture du lavoir : M. LOISEAU assure que les travaux seront bien effectués avant son départ en vacances.

- Travaux réseau d'eau : borne incendie et vanne de fermeture route de Bury et travaux de sortie du compteur des habitations sont à relancer.

- Participation « immersion au cœur de l'institution judiciaire » proposer par l'Association des Maires du Cher

Aucun volontaire hormis Monsieur le maire qui s'est inscrit le 1^{er} octobre 2025.

- Accord cadre ARMÉES-COLLECTIVITÉS

L'accord cadre définit les domaines de partenariat, visant à structurer et renforcer les relations déjà existantes et à venir entre les unités militaires et les collectivités locales. L'accueil des familles dans le territoire, le développement de la force morale de la jeunesse et la diffusion de l'esprit de défense sont les trois thématiques déclinées en dix-huit domaines d'actions.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée leur avis en vue de signer cet accord cadre.

*** Accord de l'assemblée délibérante***

Questions diverses

- Au conseil communautaire de la CDC de La Septaine, il a été question lundi (30/06/2025) d'expliquer qu'il y aura une refacturation des actes d'urbanismes établi par la CDC des Terres du Haut Berry aux communes concernées à partir du 1^{er} juillet 2025. Certains maires ont demandé que cette taxe soit mise en place au 01/01/2026 de façon à être intégrée à la préparation budgétaire.

- Invitation à participer à un comité de projet dans le cadre de la présentation du projet agrivoltaïque à Soulangis. Réunion le 23 juillet 2025 de 10h à 11h à la salle des associations de Soulangis.

- Le 19 mai 2025, le Maire et Stéphanie POLANOWSKI ont reçu M. LEMOINE LA RUCHE HABITAT pour France LOIRE, les restrictions budgétaires ainsi que les taux d'intérêts font que le projet actuel est ajourné.

- Suite à réception d'un courrier, il a été demandé le fauchage des terrains en friche chemin des Perdrix

- Terrain à vendre : Mme POLANOWSKI propose de mettre en ventes les terrains dont la commune est propriétaire au 23 rue des Rouges-Gorges

Sur la superficie 3 300 m², combien de terrain sont à détacher ? Voir les formalités pour les mettre en vente (demander un certificat d'urbanisme opérationnel notamment pour l'accès sur la RN151)

Séance levée à: 21:34

En mairie, le 03/07/2025

Le Maire
Joanny ALLEGAERT



Le secrétaire de séance
Stéphanie POLANOWSKI